



Les physiothérapeutes au Canada, 2020

Notes méthodologiques



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6
Téléphone : 613-241-7860
Télécopieur : 613-241-8120
icis.ca
droitdauteur@icis.ca

ISBN 978-1-77479-049-6 (PDF)

© 2021 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Les physiothérapeutes au Canada, 2020 — notes méthodologiques*. Ottawa, ON : ICIS; 2021.

This publication is also available in English under the title *Physiotherapists in Canada, 2020 — Methodology Notes*.

ISBN 978-1-77479-048-9 (PDF)

Table des matières

À propos des données de l'ICIS sur les physiothérapeutes	4
Au sujet du présent document	5
Disponibilité des données	5
Collecte des données.	6
Population d'intérêt	6
Définition de la main-d'œuvre	6
Qualité des données	8
Sous-dénombrement et surdénombrement	8
Terminologie et méthodologie générale	9
Âge moyen	9
Physiothérapeutes qui travaillent en soins directs	10
Régions sanitaires et groupes homologues	10
Entrées et sorties	10
Estimations démographiques et nombre de physiothérapeutes par 100 000 habitants	11
Régions urbaines et rurales/éloignées	11
Comparabilité.	12
Comparabilité internationale.	12
Limites des données et observations	14
Respect de la vie privée et confidentialité	18
Annexes.	19
Annexe A : Physiothérapeutes, première année de réglementation, par province et territoire	19
Annexe B : Fournisseurs de données sur les physiothérapeutes, 2020	19
Annexe C : Texte de remplacement pour l'image sur l'âge moyen	19
Références	20

À propos des données de l'ICIS sur les physiothérapeutes

La collecte de données et la production de rapports sur la main-d'œuvre de la santé aident les décideurs à mieux planifier et répartir les professionnels de la santé. Depuis 2007, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille des données sur l'effectif, la répartition et les caractéristiques en matière de pratique des physiothérapeutes au Canada.

Les produits complémentaires suivants sur les physiothérapeutes sont disponibles sur le [site Web de l'ICIS](#) :

- *Les physiothérapeutes au Canada, 2020 — tableaux de données* (XLSX)
- *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2020 — Statistiques éclair* (XLSX)

D'autres produits sur la main-d'œuvre de la santé sont aussi disponibles sur le [site Web de l'ICIS](#) :

- *Les ergothérapeutes au Canada, 2020 — tableaux de données* (XLSX)
- *Les ergothérapeutes au Canada, 2020 — notes méthodologiques* (PDF)
- *Les pharmaciens au Canada, 2020 — tableaux de données* (XLSX)
- *Les pharmaciens au Canada, 2020 — notes méthodologiques* (PDF)
- *Le personnel infirmier au Canada, 2020 — tableaux de données* (XLSX)
- *Le personnel infirmier au Canada, 2020 — notes méthodologiques* (PDF)
- *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, 2015 à 2019 — tableaux de données* (XLSX)
- *Les dispensateurs de soins de santé au Canada, 2015 à 2019 — notes méthodologiques* (PDF)
- *Les médecins au Canada, 2019* (PDF)
- *Nombre, répartition et migration des médecins canadiens, 2019* (tableaux de données, infographie, données historiques, notes méthodologiques, Statistiques éclair)

Vous avez des commentaires ou des questions? Écrivez-nous à rhs@icis.ca.

Pour de plus amples renseignements :

Information sur la main-d'œuvre de la santé

Institut canadien d'information sur la santé

495, chemin Richmond, bureau 600

Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Tél. : 613-241-7860

Courriel : rhs@icis.ca

Site Web : icis.ca

Au sujet du présent document

Le présent document résume les concepts de base et les méthodologies sous-jacentes des données sur les professionnels de la santé, ainsi que les avantages et les limites de ces données. Il permet de mieux comprendre l'information sur la main-d'œuvre de la santé contenue dans nos produits analytiques et les façons de l'utiliser efficacement. Cette information est particulièrement importante dans l'établissement de comparaisons avec d'autres sources de données et de tendances au fil du temps.

Disponibilité des données

Les **physiothérapeutes** sont des professionnels des soins de santé primaires dont la pratique réglementée repose sur des données probantes et vise à prévenir, à évaluer et à traiter les blessures, les maladies ou les troubles touchant les mouvements et les fonctions physiques. Le travail des physiothérapeutes consiste à

- promouvoir une mobilité optimale;
- favoriser l'activité physique et optimiser l'état général de santé et de mieux-être;
- prévenir les maladies, les blessures et les incapacités;
- gérer des problèmes aigus et chroniques;
- gérer les restrictions d'activité et de participation;
- optimiser et maintenir l'autonomie fonctionnelle et la performance physique optimales;
- dispenser des soins de réadaptation à la suite d'une blessure, d'une maladie ou d'une incapacité;
- informer les clients et élaborer des programmes d'exercice et de soutien pour prévenir le déclin fonctionnel et la réapparition des maladies, des blessures ou des incapacités¹.

Les physiothérapeutes qui désirent exercer au Canada (sauf dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut) doivent s'inscrire chaque année auprès de l'organisme de réglementation de leur province ou territoire en remplissant un formulaire d'inscription. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, où la profession n'est pas réglementée, les physiothérapeutes peuvent s'inscrire auprès de l'Association canadienne de physiothérapie. Certains employeurs exigent l'inscription auprès d'un organisme provincial de réglementation.

Collecte des données

Le formulaire d'inscription annuelle que les candidats remplissent est la propriété de l'organisme provincial ou territorial de réglementation. En vertu d'une entente conclue avec l'ICIS, les organismes de réglementation lui soumettent un ensemble de données normalisées recueillies au moyen des formulaires d'inscription. L'information recueillie porte sur les caractéristiques démographiques, la formation et l'emploi. Le gouvernement du Yukon fournit uniquement des données agrégées.

L'ICIS et les organismes qui soumettent des données révisent en profondeur les données soumises. Une fois approuvées par l'ICIS et les fournisseurs de données, les données finales sont prêtes à servir à des fins d'analyse et de production de rapports.

Les statistiques diffusées par l'ICIS peuvent différer de celles publiées par d'autres organismes, même si la source des données (c.-à-d. les formulaires d'inscription annuelle) est la même. Les différences peuvent être attribuables à des variations dans la population de référence, la période de collecte des données, les éléments exclus des données de l'ICIS ainsi que les méthodes de validation et de traitement de l'ICIS.

Population d'intérêt

La population d'intérêt correspond aux physiothérapeutes actifs et inactifs ayant soumis un formulaire d'inscription dans une province ou un territoire du Canada.

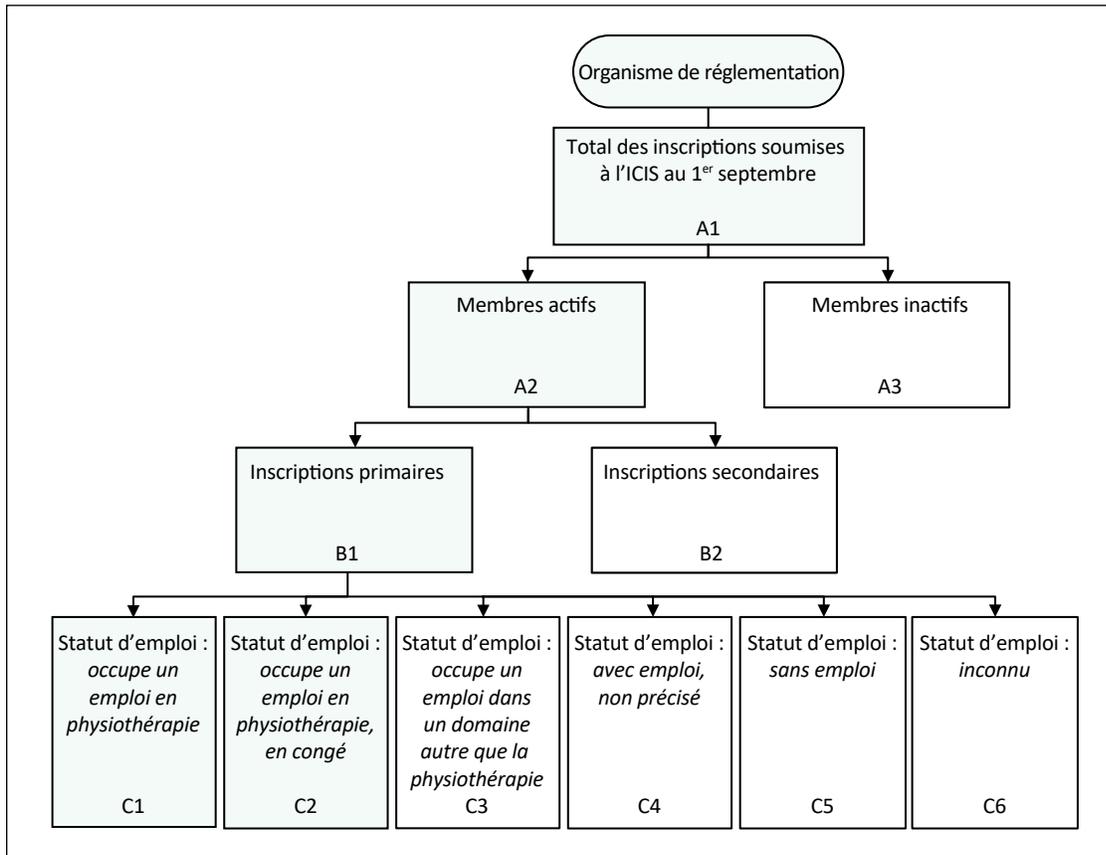
Pour favoriser l'actualité des rapports, l'ICIS recueille les données avant la fin de la période d'inscription, dont la date varie en fonction de l'autorité compétente. En ce qui concerne les physiothérapeutes, la date limite de soumission des données a été établie en consultation avec les fournisseurs de données. Elle se situe au moment de la période des inscriptions où la majorité des formulaires d'inscription ont été reçus.

Définition de la main-d'œuvre

Il est important de souligner la différence entre les termes « effectif » et « main-d'œuvre ». Le terme *effectif* désigne tous les membres inscrits admissibles à exercer la profession dans l'année en question (sans égard à leur statut d'emploi au moment de l'inscription). Notez que les membres inactifs et les inscriptions secondaires sont exclus de l'effectif. Le terme *main-d'œuvre* désigne uniquement les membres inscrits occupant un emploi dans la profession au moment de l'inscription annuelle, y compris ceux en congé qui se sont inscrits et ont obtenu un permis actif.

La figure ci-dessous illustre les étapes de définition de la main-d'œuvre des physiothérapeutes.

Figure Suivi des données transmises à l'ICIS par l'organisme de réglementation : la main-d'œuvre des physiothérapeutes



Le nombre total d'inscriptions soumises à un organisme de réglementation en physiothérapie comprend les inscriptions de membres actifs et inactifs. De toutes les inscriptions reçues par l'organisme de réglementation en physiothérapie, seules celles reçues au 1^{er} septembre sont transmises à l'ICIS (case A1 dans la figure ci-dessus). Les inscriptions de membres actifs (case A2) et inactifs (case A3) sont soumises à l'ICIS.

Il existe 2 types d'inscriptions de membres actifs :

- Les inscriptions primaires (case B1) sont celles où la province ou le territoire d'inscription correspond à l'autorité compétente du premier emploi.
- Les inscriptions secondaires (case B2) représentent les physiothérapeutes qui travaillent dans plus d'une autorité compétente en même temps et qui sont inscrits auprès des organismes de réglementation appropriés. Cette distinction évite le comptage en double de certains physiothérapeutes qui s'inscrivent dans plus d'une autorité compétente. La méthodologie utilisée pour isoler les inscriptions primaires et secondaires est expliquée en détail dans la section [Qualité des données](#) du présent document.

Les statistiques de l'ICIS sur la main-d'œuvre n'incluent que les inscriptions primaires, c'est-à-dire lorsque les physiothérapeutes indiquent explicitement leur statut d'emploi à l'aide des valeurs suivantes : *occupe un emploi en physiothérapie* (case C1) ou *occupe un emploi en physiothérapie, en congé* (case C2). Les physiothérapeutes qui occupent un emploi dans un domaine autre que la physiothérapie, qui sont sans emploi ou dont le statut d'emploi est inconnu sont exclus des statistiques sur la main-d'œuvre (les valeurs correspondantes des éléments de données sont *occupe un emploi dans un domaine autre que la physiothérapie*, case C3; *avec emploi, non précisé*, case C4; *sans emploi*, case C5; et *inconnu*, case C6).

Qualité des données

Sous-dénombrement et surdénombrement

Quelques facteurs peuvent causer un sous-dénombrement :

- **Période d'inscription vs période de collecte des données** : la mise en place de dates limites permet à l'ICIS d'améliorer l'actualité des données publiées. Toutefois, les physiothérapeutes qui s'inscrivent entre la date limite et la fin de la période d'inscription ne sont pas inclus dans la Base de données sur la main-d'œuvre de la santé (BDMOS).
- **Nouvelles inscriptions** : les nouvelles inscriptions comprennent les récents diplômés de même que les physiothérapeutes qui s'inscrivent pour la première fois dans une province ou un territoire. L'information sur les nouvelles inscriptions varie d'une province et d'un territoire à l'autre ainsi qu'au fil du temps, ce qui entraîne un sous-dénombrement.
- **Territoires du Nord-Ouest et Nunavut** : aucune donnée n'est disponible sur les physiothérapeutes dans ces territoires.

Quelques facteurs peuvent causer un surdénombrement :

- **Doublons et unités hors du champ d'observation** : il y a surdénombrement lorsque le même enregistrement figure 2 fois dans la BDMOS ou lorsque des unités hors du champ d'observation (c.-à-d. des membres inactifs) sont incluses dans la base de données.
- **Physiothérapeutes en congé** : les physiothérapeutes qui occupent un emploi dans leur profession, mais qui sont en congé figurent dans la population de référence. Au moment de leur inscription, ces physiothérapeutes peuvent indiquer qu'ils occupent un emploi dans la profession, mais qu'ils seront en congé pour une partie de la période d'inscription. Il peut s'agir d'un congé de maternité ou de paternité, d'un congé familial, d'un congé d'études ou d'un congé de maladie ou d'incapacité de courte durée. Bien qu'il existe des risques de surdénombrement, il est présumé que les physiothérapeutes en congé temporaire qui indiquent occuper un emploi dans leur profession et qui fournissent tous les renseignements demandés sur leur emploi (dans la mesure du possible) ont l'intention de reprendre leur poste à la fin de leur congé temporaire.

- **Inscriptions secondaires** : les physiothérapeutes peuvent décider de s'inscrire dans plusieurs provinces et territoires à la fois. Pour éviter de compter 2 fois ces physiothérapeutes, l'ICIS identifie les inscriptions qui ne correspondent pas à la province ou au territoire du premier emploi et les exclut des rapports sur l'effectif ou la main-d'œuvre. Ces inscriptions sont appelées inscriptions secondaires. Toutefois, les physiothérapeutes qui s'inscrivent et travaillent dans plusieurs provinces ou territoires sont comptés plus d'une fois dans les totaux pour les provinces et territoires dont les données sont disponibles.
- **Retours de membres non actifs** : à partir de 2020, certains organismes de réglementation des professions ont fait appel à leurs membres non actifs pour reprendre du service afin de répondre à l'augmentation des besoins des patients due à la COVID-19. Il se peut que l'effectif total inclue les retours de membres non actifs; cela varie d'une autorité compétente à l'autre.

Terminologie et méthodologie générale

Dans l'ensemble des documents de la BDMOS :

- Le terme *Base de données sur la main-d'œuvre de la santé* (BDMOS) désigne la base de données qui recueille des données au niveau de l'enregistrement et des données agrégées sur 30 groupes de professionnels de la santé au Canada, dont les physiothérapeutes.
- Le terme *premier emploi* désigne l'emploi, auprès d'un employeur ou comme travailleur autonome, associé au nombre le plus élevé d'heures habituelles de travail par semaine. Toutes les données et les analyses concernant la main-d'œuvre tiennent uniquement compte du premier emploi des professionnels de la santé.
- Le terme *renouvellement* désigne le nombre de membres qui renouvellent leur inscription dans la même province ou le même territoire que l'année précédente.

Âge moyen

L'âge moyen des physiothérapeutes à l'échelle d'une province, d'un territoire ou du Canada est calculé en fonction de l'âge de chaque physiothérapeute, à partir des éléments de données Année de naissance et Année en cours pour chaque enregistrement. Les enregistrements où l'âge du membre est inconnu sont exclus du calcul.

$$\hat{\text{Age}} \text{ moyen} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \hat{\text{Age}}_i$$

où

- i = chaque professionnel de la santé
- n = nombre total de professionnels de la santé inscrits dans une province, un territoire ou au Canada

Physiothérapeutes qui travaillent en soins directs

Le terme « travaille en soins directs » désigne uniquement les membres inscrits qui fournissent des services directement aux clients. Les soins directs englobent les champs d'activité suivants : *médecine générale, médecine sportive, traitement des brûlures et des plaies, chirurgie plastique, amputation, orthopédie, rhumatologie, rééducation vestibulaire, soins périnéaux, oncologie, soins intensifs, cardiologie, neurologie, pneumologie, promotion de la santé et bien-être, soins palliatifs, retour au travail (réadaptation), ergonomie et autres services directs.*

Régions sanitaires et groupes homologues

Les régions sanitaires sont déterminées par le gouvernement provincial ou territorial et représentent des entités administratives ou des régions présentant un intérêt pour les autorités sanitaires.

Les données sur les régions sanitaires présentées dans les analyses et documents connexes du rapport *Les physiothérapeutes au Canada, 2020* ne comprennent que les physiothérapeutes qui dispensent des soins directs aux patients et dont le code postal est situé dans la province ou le territoire d'analyse; ceux qui travaillent dans les domaines de l'administration, de la formation ou de la recherche sont exclus des totaux des régions sanitaires.

Les données sur le code postal et le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada permettent de classer les professionnels de la santé selon la région sanitaire. Le code postal utilisé pour l'analyse est celui du lieu de travail du premier emploi. Si le code postal est inconnu ou non valide, la région sanitaire ne peut être déterminée.

Afin de faciliter la comparaison entre les régions sanitaires, Statistique Canada a mis au point une méthodologie selon laquelle les régions sanitaires qui affichent des caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques semblables sont classées en groupes homologues. Le document [Les physiothérapeutes au Canada, 2020 — tableaux de données](#) dresse la [liste des groupes homologues de régions sanitaires définis par Statistique Canada](#), qui se fonde sur la classification des groupes homologues de 2018.

Entrées et sorties

Les changements dans l'effectif des physiothérapeutes reflètent le nombre de personnes qui intègrent la profession (entrées) et qui la quittent (sorties). L'analyse des entrées et des sorties permet de mieux comprendre l'évolution de l'effectif des physiothérapeutes au fil du temps.

Le terme *entrée* désigne le nombre de personnes qui intègrent la profession. Une entrée survient lorsqu'un physiothérapeute s'inscrit pour exercer dans une province ou un territoire où il n'était pas inscrit l'année précédente. On calcule les entrées en divisant le nombre de nouvelles inscriptions —

membres qui ne détenaient pas de permis d'exercice dans la même province ou le même territoire l'année précédente — par le nombre total d'inscriptions dans la même année. Les entrées englobent les nouveaux diplômés, les physiothérapeutes qui arrivent d'une autre province ou d'un autre territoire canadien ou encore de l'étranger et ceux qui réintègrent la main-d'œuvre après un congé prolongé (p. ex. pour assumer des responsabilités familiales ou parfaire leurs études).

Le terme *sortie* désigne le nombre de personnes qui quittent l'effectif d'une province ou d'un territoire donné. Une sortie survient lorsqu'un physiothérapeute ne renouvelle pas son inscription dans une province ou un territoire l'année suivante. On calcule les sorties en divisant le nombre de membres inscrits qui n'ont pas renouvelé leur permis d'exercice dans la même province ou le même territoire par le nombre total d'inscriptions dans la même année. Un certain nombre de facteurs, qui changent au fil du temps, influent sur les sorties. Le fait qu'un physiothérapeute en fin de carrière ne renouvelle pas son inscription peut indiquer qu'il a pris sa retraite. Les physiothérapeutes en début de carrière peuvent quant à eux choisir de ne pas renouveler leur inscription pour aller travailler ailleurs au Canada ou dans un autre pays, pour quitter la profession, pour prendre un congé parental ou pour des raisons familiales, ou encore pour retourner aux études.

Estimations démographiques et nombre de physiothérapeutes par 100 000 habitants

À l'aide des estimations démographiques de Statistique Canada, il est possible de calculer les taux de professionnels de la santé par habitant. *Les physiothérapeutes au Canada, 2020 — tableaux de données* présente les estimations démographiques de Statistique Canada selon la province ou le territoire pour 2011 à 2019.

Régions urbaines et rurales/éloignées

Une analyse par code postal est réalisée pour déterminer si un professionnel de la santé exerce dans un milieu urbain, rural ou éloigné²⁻⁴. Dans le cas des physiothérapeutes, le code postal utilisé pour cette analyse est celui du lieu de travail du premier emploi. Si le code postal est inconnu ou non valide, le milieu (urbain, rural ou éloigné) ne peut être déterminé.

À l'aide du FCCP de Statistique Canada, les codes postaux ont été attribués à des classifications de secteurs statistiques (CSS) : régions urbaines ou régions rurales et éloignées. Une région urbaine est définie (en partie) par Statistique Canada comme une collectivité comptant plus de 10 000 habitants; les régions rurales ou éloignées correspondent aux collectivités situées à l'extérieur des frontières urbaines, et sont appelées *régions rurales et petites villes* (RRPV) par Statistique Canada.

Les RRPV sont subdivisées à leur tour en fonction de l'influence (en matière d'intégration sociale et économique) qu'exercent sur elles les grands centres urbains. La classification géographique basée sur les zones d'influence métropolitaines (ZIM) divise les municipalités des RRPV en 4 sous-groupes : ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible et aucune ZIM.

Les régions urbaines et les régions rurales ou éloignées sont classées comme suit :

- région urbaine : CSSgenre 1, 2 ou 3
- région rurale ou éloignée : CSSgenre 4, 5, 6, 7 ou 8

Comparabilité

Dans le cadre du processus de soumission des données, les organismes de réglementation ont transmis à l'ICIS les modifications apportées à leurs données afin que la présente publication en fasse état. Il est utile d'en prendre connaissance au moment d'examiner les tendances au fil du temps et de comparer les provinces et territoires.

Le tableau 1 présente les données sur les physiothérapeutes soumises à l'ICIS en 2020, par province et territoire.

Tableau 1 Données sur les physiothérapeutes soumises à l'ICIS, par province et territoire, 2020

Autorité compétente	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nun.
Données sur les physiothérapeutes	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	*	s.o.	s.o.

Remarques

* Les données au niveau de l'enregistrement du Yukon ne sont pas recueillies dans la Base de données sur la main-d'œuvre de la santé. Seules des données agrégées sont disponibles.

D : les données ont été soumises à l'ICIS.

s.o. : sans objet.

Comparabilité internationale

En vue de faciliter l'utilisation des statistiques sur la main-d'œuvre de la santé au Canada pour les intervenants internationaux, l'ICIS a élaboré une série d'indicateurs qui reposent sur le manuel *National Health Workforce Accounts: A Handbook* (en anglais seulement) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)⁵. La publication de l'ICIS porte surtout sur les indicateurs mentionnés dans le module 1 : Active health workforce stock.

Le tableau 2 met en relief, pour les 8 indicateurs compris dans le rapport *Les physiothérapeutes au Canada, 2020* de l'ICIS, le volet sur les physiothérapeutes, ainsi que les variations terminologiques des données présentées par l'ICIS. Vous trouverez la méthodologie détaillée pour chacun des indicateurs sur la main-d'œuvre de la santé dans le [Répertoire des indicateurs](#) de l'ICIS.

Tableau 2 Indicateurs de l'Organisation mondiale de la santé diffusés par l'ICIS

Indicateur de l'OMS	Tableau correspondant du document <i>Les physiothérapeutes au Canada, 2020</i> — tableaux de données
1 – 02 : Density of active health workers per 1000 population, by cadre	Tableau 4 : Main-d'œuvre des physiothérapeutes qui travaillent en soins directs par 100 000 habitants, selon l'autorité compétente, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2011 à 2020
1 – 03 : Density of active health workers per 1000 population by cadre and at subnational level	
1 – 04 : Density of health workers per 1000 population, by cadre, by activity level (practising, professionally active, licensed to practice)	Tableau 5 : Effectif des physiothérapeutes selon le statut d'emploi par 100 000 habitants, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2011 à 2020
1 – 05 : Ratio between active and registered health workers, by cadre	Tableau 6 : Ratio de la main-d'œuvre des physiothérapeutes qui travaillent en soins directs par rapport à l'effectif, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2011 à 2020
1 – 07 : Percentage of active health workers in different age groups, by cadre and sex	Tableau 7 : Main-d'œuvre des physiothérapeutes qui travaillent en soins directs, selon le groupe d'âge, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2011 à 2020
1 – 09 : Percentage of active foreign-trained health workers by place of birth (domestic/foreign) and by country of training	Tableau 8 : Main-d'œuvre des physiothérapeutes qui travaillent en soins directs, selon les 10 principaux pays d'obtention du diplôme, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2011 à 2020
1 – 11 : Percentage of active health workers employed by facility type, by cadre	Tableau 9 : Main-d'œuvre des physiothérapeutes qui travaillent en soins directs, selon le lieu d'emploi, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2011 à 2020
1 – 12 : Density of active health workers in different regions (by regional typology), by cadre	Tableau 10 : Main-d'œuvre des physiothérapeutes qui travaillent en soins directs, selon la région sanitaire et l'autorité compétente, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2011 à 2020
1 – 12 : Density of active health workers in different regions (by regional typology), by cadre	Tableau 11 : Main-d'œuvre des physiothérapeutes qui travaillent en soins directs par 100 000 habitants, selon la région sanitaire et l'autorité compétente, 2011 à 2020

Source

Organisation mondiale de la santé. [National Health Workforce Accounts: A Handbook](#). 2016.

Limites des données et observations

Les changements méthodologiques et historiques apportés aux données peuvent compliquer la comparaison des données dans le temps. L'ICIS, en collaboration avec les organismes de réglementation, s'efforce d'améliorer continuellement la qualité des données; l'établissement de comparaisons historiques et la consultation des publications antérieures de l'ICIS devraient donc se faire à la lumière de l'information qui suit. Dans tous les cas, il convient d'user de prudence et de tenir compte des changements méthodologiques et historiques au moment d'établir des comparaisons. Vous trouverez une liste complète des éléments de données sur la page [Métadonnées de la Base de données sur la main-d'œuvre de la santé](#) du site Web de l'ICIS.

La section ci-dessous présente les améliorations et les changements dont ont fait l'objet les éléments de données entre 2011 et 2020 et qui pourraient avoir un effet sur la comparabilité.

Si plus de 30 % des enregistrements d'une province ou d'un territoire ont une valeur *sans précision* (c.-à-d. inconnu, sans objet ou non recueilli) ou manquante pour un élément de données, les statistiques établies d'après cet élément ne sont pas déclarées. Lorsque la population des provinces ou territoires dont les données ne sont pas disponibles excède 35 % de la population totale du Canada, les résultats globaux ne sont pas déclarés à la ligne « Provinces et territoires dont les données sont disponibles ».

Vous trouverez des statistiques sur les valeurs *sans précision* pour chaque élément de données dans le document [Les physiothérapeutes au Canada, 2020 — tableaux de données](#). Il faut donc user de prudence dans la comparaison des données de cette période.

Données sur les physiothérapeutes, de 2011 à 2020

Général

Province ou territoire	Limites des données
Île-du-Prince-Édouard	Les données de 2014 de l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas disponibles.
Yukon	Les données de 2011 à 2016 ont été soumises au niveau de l'enregistrement. Les données de 2017 du Yukon ne sont pas disponibles. De 2018 à 2020, le ministère des Services aux collectivités du Yukon a soumis des données agrégées sur l'effectif des physiothérapeutes.

Effectif et main-d'œuvre

Province ou territoire	Limites des données
Île-du-Prince-Édouard	En raison de la COVID-19, l'examen des compétences pour l'admission à la profession qui devait avoir lieu en novembre 2020 a été annulé, ce qui a empêché certains candidats d'obtenir leur permis en 2020 et pourrait avoir contribué à la baisse du nombre d'entrées cette année-là.
Nouvelle-Écosse	En 2019, le Nova Scotia College of Physiotherapists a ajouté à sa soumission annuelle à l'ICIS un nouvel identificateur qui limite la capacité d'analyse des entrées et des sorties des physiothérapeutes pour la Nouvelle-Écosse de 2018 à 2019. En 2019, les données sur le statut d'emploi n'ont pas été diffusées en raison de problèmes liés à la qualité des données.
Québec	L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) a fourni ses données de 2018 après la date limite de soumission. Par conséquent, l' effectif et la main-d'œuvre des physiothérapeutes au Québec ont augmenté de 2017 à 2018. Les variations sont aussi dues à la mise en œuvre d'une nouvelle base de données. Toute comparaison doit donc être effectuée avec prudence. Les données de 2019 sur le statut d'emploi ne sont pas disponibles, de sorte que l'information sur la main-d'œuvre n'a pu être diffusée. Le Québec compte 2 types de professionnels de la physiothérapie : les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie. Ces derniers sont exclus des données du Québec sur la profession de physiothérapeute. À la fin de l'exercice 2020-2021, il y avait 2 901 technologues en physiothérapie inscrits auprès de l'OPPQ. Les données sur les retours de membres non actifs ne sont pas incluses dans les données de 2020 sur l'effectif du Québec.
Manitoba	Les données sur les retours de membres non actifs ne sont pas incluses dans les données de 2020 sur l'effectif du Manitoba.
Colombie-Britannique	En raison de la COVID-19, l'examen des compétences pour l'admission à la profession qui devait avoir lieu en novembre 2020 a été annulé, ce qui a empêché certains candidats d'obtenir leur permis en 2020 et pourrait avoir contribué à la baisse du nombre d'entrées cette année-là.

Données démographiques

Province ou territoire	Limites des données
Manitoba	Le College of Physiotherapists of Manitoba ne fournit pas directement à l'ICIS les données sur l' année de naissance et le genre . Pour diffuser ses données, l'ICIS utilise les données agrégées sur l'âge et le genre fournies par Santé, Aînés et Vie active Manitoba fournit des données agrégées.
Yukon	En 2018, le ministère des Services aux collectivités du Yukon a soumis des données agrégées sur l'effectif (y compris des données sur le genre , les tranches d'âge de 5 ans et l' âge moyen des physiothérapeutes).

Formation

Province ou territoire	Limites des données
Québec	En 2018, l'OPPQ a mis en place une nouvelle base de données. Par conséquent, les éléments de données sur la formation n'étaient pas disponibles pour les nouvelles personnes inscrites durant cette année.

Emploi

Province ou territoire	Limites des données
Île-du-Prince-Édouard	<p>Les données sur le statut temps plein/temps partiel de 2011 et de 2012 ne sont pas disponibles.</p> <p>Les données sur le milieu de travail des années 2015 à 2020 n'ont pas été diffusées en raison d'une proportion élevée de valeurs manquantes.</p> <p>Les données sur le champ d'activité et le secteur d'emploi des années 2011, 2012, 2014 et 2015 ne sont pas disponibles pour l'Île-du-Prince-Édouard. Les données de 2016 à 2020 n'ont pas été diffusées en raison d'une proportion élevée de valeurs manquantes.</p>
Nouvelle-Écosse	<p>Les données sur la catégorie d'emploi des années 2011 à 2018 ne sont pas disponibles. Les données de 2019 et 2020 n'ont pas été diffusées en raison d'une proportion élevée de valeurs manquantes.</p> <p>Les données de 2019 sur le statut d'emploi, la main-d'œuvre (nombre de dispensateurs), le statut temps plein/temps partiel, le lieu d'emploi, le secteur d'emploi, le champ d'activité et le milieu géographique (urbain, rural ou éloigné) n'ont pas été diffusées en raison d'une proportion élevée de valeurs manquantes.</p> <p>En raison de problèmes liés à la qualité des données sur les physiothérapeutes ayant plus d'un employeur, les éléments de données suivants n'ont pas été diffusés pour 2020 : statut temps plein/temps partiel, lieu d'emploi, secteur d'emploi et champ d'activité.</p>

Province ou territoire	Limites des données
Québec	<p>Les données sur la catégorie d'emploi et le statut temps plein/temps partiel des années 2011 à 2020 ne sont pas disponibles pour le Québec.</p> <p>Les données sur le champ d'activité et le secteur d'emploi ne sont pas disponibles depuis 2012.</p> <p>Les données de 2018 et 2019 sur le lieu d'emploi ne sont pas disponibles. L'ICIS et l'OPPQ continuent de collaborer afin d'améliorer la déclaration des données.</p>
Ontario	<p>En 2011, l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario a modifié sa méthodologie de collecte de données sur l'emploi. Il faut donc user de prudence dans la comparaison des données rétrospectives.</p> <p>Les données sur la catégorie d'emploi, le statut temps plein/temps partiel, le lieu d'emploi, le secteur d'emploi et le champ d'activité des années 2018 et 2019 n'ont pas été diffusées en raison d'une proportion élevée de valeurs manquantes.</p>
Manitoba	<p>En 2020, les données sur le statut d'emploi, le lieu d'emploi et le secteur d'emploi n'ont pas été diffusées en raison de problèmes liés à la qualité des données.</p>
Saskatchewan	<p>En 2018, le Saskatchewan College of Physical Therapists a modifié sa méthodologie de collecte des données, ce qui a entraîné des variations dans les éléments de données sur l'emploi. Il faut donc user de prudence dans les comparaisons. Les données sur le lieu d'emploi et le secteur d'emploi n'ont pas été diffusées en raison d'une proportion élevée de valeurs manquantes.</p>
Colombie-Britannique	<p>En 2017, le College of Physical Therapists of British Columbia (CPTBC) a signalé une proportion plus élevée de valeurs manquantes que dans les années antérieures pour les éléments de données touchant l'emploi.</p> <p>En 2019, le CPTBC a mis à jour sa base de données, de sorte que des variations dans les données sur l'emploi sont observées de 2018 à 2019. Il convient d'user de prudence dans les comparaisons.</p> <p>En 2019 et 2020, les données sur le statut temps plein/temps partiel et la catégorie d'emploi n'ont pas été diffusées en raison de problèmes liés à la qualité des données.</p> <p>En 2020, le nombre de physiothérapeutes dont le champ d'activité était <i>non précisé</i> a beaucoup diminué par rapport à 2019, ce qui constitue une amélioration dans la qualité des données. Les comparaisons des données de 2020 avec celles des années antérieures doivent donc se faire avec prudence.</p>
Yukon	<p>En 2015 et 2016, les données sur le secteur d'emploi n'ont pas été diffusées.</p>

Respect de la vie privée et confidentialité

Le respect de la vie privée, la confidentialité des enregistrements et la sécurité de l'information sont essentiels aux activités de l'ICIS. Par conséquent, l'ICIS a mis en place un programme exhaustif sur le respect de la vie privée, la confidentialité et la sécurité. Un des éléments clés du programme est l'énoncé de principes et de politiques présenté dans le document *Politique de respect de la vie privée relative à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation des renseignements personnels des travailleurs de la santé et des données dépersonnalisées, 2011* (ou *Politique de respect de la vie privée des travailleurs de la santé, 2011*, selon son titre abrégé). Ce document peut être téléchargé gratuitement sur le [site Web de l'ICIS](#).

L'ICIS est une entité prescrite en Ontario. Ce statut confère aux dépositaires de l'information sur la santé de l'Ontario le droit de divulguer des renseignements personnels sur la santé à l'ICIS sans l'autorisation des personnes concernées.

La BDMOS ne recueille, n'utilise ni ne divulgue de renseignements personnels. Les données recueillies peuvent contenir des cellules de faible valeur. Toutefois, conformément à l'article 32 de sa *Politique de respect de la vie privée des travailleurs de la santé, 2011*, l'ICIS rend l'information statistique accessible au public, le cas échéant, de façon à réduire au minimum tout risque d'identification des personnes et de divulgation par recoupements.

Annexes

Annexe A : Physiothérapeutes, première année de réglementation, par province et territoire

Type de professionnel	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nun.
Physiothérapeutes	1970	1973	1959	1960	1973	1953	1956	1945	1985	1946	2007	n.r.	n.r.

Remarque

n.r. : profession non réglementée en 2020.

Annexe B : Fournisseurs de données sur les physiothérapeutes, 2020

Physiothérapeutes	
Terre-Neuve-et-Labrador	Newfoundland and Labrador College of Physiotherapists
Île-du-Prince-Édouard	Prince Edward Island College of Physiotherapists
Nouvelle-Écosse	Nova Scotia College of Physiotherapists
Nouveau-Brunswick	Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick
Québec	Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Ontario	Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario
Manitoba	College of Physiotherapists of Manitoba
Saskatchewan	Saskatchewan College of Physical Therapists
Alberta	Physiotherapy Alberta College + Association
Colombie-Britannique	College of Physical Therapists of British Columbia
Yukon	Ministère des Services aux collectivités, gouvernement du Yukon
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	s.o.

Remarque

s.o. : sans objet.

Annexe C : Texte de remplacement pour l'image sur l'âge moyen

L'âge moyen correspond au numérateur 1 divisé par le dénominateur n (défini comme le nombre total de professionnels de la santé inscrits dans une province, un territoire ou au Canada), multiplié par la somme de l'âge de chaque professionnel de la santé pris en compte dans le dénominateur n ; le dénombrement de chaque professionnel de la santé i correspond à 1 multiplié par n .

Références

1. Association canadienne de physiothérapie. [La physiothérapie au Canada](#). Consulté le 14 avril 2021.
2. McNiven C, Puderer H, Janes D. [Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement \(ZIM\) : une description de la méthodologie](#). 2000.
3. du Plessis V, et al.; Statistique Canada; Clemenson H; Agriculture et Agroalimentaire Canada. [Définitions de « rural »](#). *Bulletin d'analyse — Régions rurales et petites villes du Canada*. 2001.
4. Institut canadien d'information sur la santé. [Nombre et répartition des infirmières et infirmiers autorisés dans les régions rurales et petites villes du Canada, 2000](#). 2002.
5. Organisation mondiale de la santé. [National Health Workforce Accounts: A Handbook](#). 2016.



ICIS Ottawa

495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ont.)
K2A 4H6

613-241-7860

ICIS Toronto

4110, rue Yonge
Bureau 300
Toronto (Ont.)
M2P 2B7

416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas
Bureau 600
Victoria (C.-B.)
V8W 2B7

250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 602
Montréal (Qc)
H3A 2R7

514-842-2226

icis.ca

24470-0621

